

Réunion plénière du CEAP
des 25 et 26 février 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR

LE « CONCEPT STORE » OU L'AGENCE VITRINE (en français dans le texte ...)

Toujours soucieuse d'innover, et ne voulant surtout pas être en reste par rapport à la concurrence, la DAP nous a présenté un nouveau type d'agence expérimentale qu'elle compte ouvrir d'ici la fin de l'année. Véritable laboratoire d'essai en matière de relation banque-clients, c'est l'agence Opéra Garnier qui a été choisie et qui sera totalement réaménagée à cet effet.

Cette nouvelle conception d'agence va impliquer l'utilisation de matériaux écologiques novateurs, auxquels viendront s'ajouter de nombreuses innovations technologiques comme des tables tactiles.

Des surfaces dédiées d'un nouveau type vont voir le jour (espace ludique avec télévision pour les enfants, boutique bancaire avec possibilités de simulations via Internet, espace dédié aux informations financières, boutique para bancaire avec informations touristiques sur Paris, etc.).

Mais tout ceci à un coût : 2,2 M € auxquels viennent s'ajouter les travaux de 1,5M € pour l'aménagement de Paris Clientèle Internationale soit la bagatelle de 3,7 M € au total !

FO n'est certes pas hostile à l'innovation, mais un tel niveau d'investissement, lorsqu'en raison de restrictions budgétaires, de nombreux collègues travaillent depuis des années dans des conditions inacceptables, n'est pas tolérable.

De plus, la DAP nous a fait part dans son projet de son intention d'étendre les horaires d'ouverture à la clientèle jusqu'à 18h15. Ce point, qui implique une dérogation au protocole d'horaires variables, fera l'objet d'un vote des élus du CEAP. **FO étant fermement opposé à cette dérogation se positionnera contre.**

EN DIRECT DU CHS-CT : SIEGE ASSIS-DEBOUT

Alors que depuis plusieurs années, la DAP essaie d'imposer le siège assis debout au poste d'accueil, le CHS-CT a mandaté un cabinet indépendant afin de faire un diagnostic sur ce mobilier encore utilisé dans 7 groupes de la DAP, malgré l'opposition du CHS-CT et les avis défavorables de la médecine du Travail.

Le 10 février, le cabinet remettait son rapport. Étaient présents à cette réunion, outre les membres du CHS-CT et sa présidente, le président du CEAP, la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France), la médecine du travail et l'inspection du travail. Ne manquaient à cet aréopage que les responsables du concept « Accueil et services » et les ergonomes. Bizarre...bizarre...

Et pourtant, ce qu'ils auraient entendu est édifiant. Le rapport de 37 pages est formel, ce siège est dangereux ; il expose à des risques de troubles circulatoires et de fatigues musculaires (torsion latérale ou inclinaison du buste, torsion du cou) conduisant à des TMS (troubles musculo-squelettiques). Ceci confirme les souffrances décrites par les collègues concernés, ce que nous faisons remonter à la direction depuis la mise en place de ce siège.

Mais le rapport va plus loin, il donne des éléments que la Direction refuse d'entendre : manque d'effectif, équipes de renfort insuffisantes, altération de la santé des salariés, mal-être au travail, prise de médicaments, troubles du sommeil, tabagisme en forte progression. Nous voici à nouveau au cœur du problème de la souffrance au travail, conséquence de l'organisation du travail imposée par la Direction.

La direction étant obnubilée par le PNB, FO veille à ce que cette dernière n'en oublie pas pour autant ses obligations en matière de santé de ses salariés (articles L 4121-1 et suivants du Code du Travail).

Face à une telle levée de bouclier, y compris de la part de la représentante de la CRAMIF, le représentant de la DAP a évoqué la mise en place de groupes de travail et de réflexion sur le sujet. Pour l'heure, il semble

L'équipe :

Maria MARTINS-DAEMS
Catherine DELEPINE
Gilles DUVAL
Joëlle MEUNIER
Francis BOISVIEUX
Laurette BENEUF

Nous contacter :

FO BNPP Agences parisiennes
32, rue de Clignancourt
75018 PARIS
Tel : 01 40 14 45 19

Vous informer

www.fobnpparibas.com

ADHERER

Nom :
Prénom :
Affectation :
Souhaite devenir adhérent FO
Date et signature

A retourner à FO BNPP Agences Parisiennes ACI : CSD02 G1

que ce projet de siège assis-debout soit mis en sommeil, ce dont nous nous félicitons.

Dans l'intérêt des collègues, FO continuera d'œuvrer pour que ce mobilier soit définitivement abandonné.

2^{EME} CHANCE

Depuis plusieurs mois, nous avons constaté la mise en place de procédures dite de 2^{ème} chance dans plusieurs groupes de la DAP, ce qui a fait l'objet de plusieurs débats lors de précédentes plénières.

Cette procédure, matérialisée par un écrit est validée et suivie par la DAP, quelque soit votre niveau hiérarchique. Elle a en principe pour but de donner à un salarié dont les prestations sont jugées insuffisantes, la possibilité de repartir sur de nouvelles bases dans un environnement différent (poste moins dimensionné, agence différente, etc.). Sa durée maximum est de 9 mois et doit faire l'objet de points trimestriels.

Il est important d'être bien conscient que cette démarche respecte la procédure prévue dans l'article 26 de la convention collective qui traite du licenciement pour motif non disciplinaire ... Autant dire que la 3^{ème} chance n'est pas prévue au programme !

N'hésitez pas à contacter vos élus FO, si vous êtes dans cette situation ou menacé de l'être.

REPARTITION DES CPF PAR NIVEAU HIERARCHIQUE

REPARTITION DES CPF PAR NIVEAU	
Niveau D	1
Niveau E	4
Niveau F	25
Niveau G	111
Niveau H	421
Niveau I	4

Cinq CPF sont en dessous du niveau F. Vos élus FO considèrent cette situation comme tout à fait discriminatoire, et interviendront pour que les collègues concernés soient rapidement promus.

EVALUATIONS PROFESSIONNELLES

Comme chaque année à pareille époque, vous êtes nombreux à ne pas avoir eu les commentaires de vos notations professionnelles. Si vous êtes dans ce cas, nous vous conseillons de prendre connaissance du guide de l'évaluation professionnelle sur Echo Net : Mon espace RH - Évaluations professionnelles – Guide de l'évaluation professionnelle :

<http://mediab2e.group.echonet/file/69/0/60690.pdf>



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

NE(E) LE : A :

ADRESSE :

GROUPE : N°

AGENCE : N° ACI N°

NIVEAU : TEMPS PARTIEL : (Précisez votre proportion de temps partiel)

DESIRE ADHERER A FORCE OUVRIERE.

PARIS, LE SIGNATURE :

A RETOURNER A LA PERMANENCE FORCE OUVRIERE DES AGENCES PARISIENNES DE BNP PARIBAS - ACI : CSD02G1
Adresse postale : FO agences parisiennes BNPP Immeuble Clignancourt – 32, rue de Clignancourt – 75018 Paris